

10/12/2020

24 HEURES EN CORSE

PERCEPTIONS Maires et sénateur à l'offensive

Le moratoire relatif aux projets de suppression de postes des Finances publiques de Vico et de Levie représente une première avancée positive. Mais, on est loin d'avoir atteint le but fixé, selon Joselyne Mattei-Fazi, présidente de l'Association départementale des maires et président d'EPCI de la Corse-du-Sud. Selon elle, « il serait souhaitable que ce temps soit utilisé pour réaliser un véritable travail concerté entre l'État, la conférence des maires, mise en place par le président de la République à ma demande et la Collectivité de Corse pour définir les modalités d'une réforme qui tient compte des réalités locales et favorise le maintien des emplois, l'ancrage et le développement des populations et des activités en milieu rural ». D'autant que, rappelle-t-elle, « la Corse est

une région défavorisée, une île montagne où les distances se comptent en temps et non en kilomètres.

Une région où le numérique et tous les moyens informatiques nécessaires à la mise en œuvre de la réforme projetée par le gouvernement ne sont toujours pas opérationnels ». Elle est catégorique : « L'association des maires et président d'EPCI de la Corse-du-Sud continuera à s'opposer à toute perspective de suppression et de regroupement des services publics affectés à d'autres secteurs de l'organisation de l'État, notamment dans l'Éducation nationale. »

De son côté, Jean-Jacques Panunzi, sénateur de la Corse-du-Sud, a saisi par courrier Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires, et Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, afin de dénoncer une « décision inique et péremptoire qui aggrave le processus de désertification administrative que le gouvernement s'était engagé à enrayer dans les territoires ruraux ».

La revendication du sénateur est simple. Il est indispensable « que le monde rural soit respecté et maintenu dans ses droits d'accès aux services publics. C'est pourquoi la trésorerie de Sainte-Marie-Sichè doit rester ouverte et se voir pérennisée dans ses missions ». Bien au-delà d'un simple moratoire. Reste à présent à la ministre Gourault, dans les mois prochains, « à revenir en Corse pour défendre l'action gouvernementale et notamment le projet de loi sur la différenciation, la décentralisation et la déconcentration », assure-t-il avant de s'interroger sur un paradoxe : « Comment le gouvernement peut-il d'une part prétendre promouvoir le maintien de l'activité dans l'intérieur avec notamment les créations de Maisons France Service et, de l'autre, planifier la déconstruction du maillage administratif de la Corse rurale ? »